

Le ministère des Pêcheries.—Les principales fonctions du ministère sont de conserver et d'accroître les pêches du Canada, d'encourager l'expansion de l'industrie de la pêche dans l'économie nationale, d'examiner les produits de la pêche, d'établir des normes de qualité et de favoriser l'utilisation optimum de cette ressource naturelle, ainsi que de faire comprendre au public l'importance de la ressource en question et de l'industrie qui l'exploite.

Le gros du personnel du ministère travaille sur les lieux et se compose principalement des équipes de protection et d'inspection. Les agents de protection, y compris ceux qui sont à bord des 76 vaisseaux de surveillance et de protection du ministère, sont chargés de la mise en vigueur des règlements de conservation adoptés sous le régime de la loi sur les pêcheries et d'autres lois visant à obtenir à perpétuité un rendement maximum de nos pêches. Ils sont aussi chargés de l'inspection des produits du poisson et des usines de conditionnement, sous le régime de la loi de l'inspection du poisson et des articles pertinents de la loi sur les viandes et conserves alimentaires.

La Division de la conservation et de l'expansion est chargée de mettre en œuvre le programme du ministère en ce domaine. Les agents de protection ne se bornent pas à faire respecter les règlements ayant trait aux zones restreintes, aux périodes de fermeture, aux restrictions visant la situation et les genres d'engins de pêche, mais ils doivent aussi surveiller les cours d'eau de fraye et les tenir libres d'obstructions. Les biologistes étudient les problèmes qui se rattachent à la pollution et aux approvisionnements d'eau, tandis que les ingénieurs de cette division construisent des échelles pour permettre au poisson de contourner les barrages. Enfin, cette division s'occupe des établissements de pisciculture dirigés par le ministère en vue de repeupler les eaux dont l'administration lui incombe.

La Division de l'inspection et de la consommation examine le poisson et ses produits afin que leur qualité réponde aux normes établies. Elle a des laboratoires d'inspection du poisson sur les côtes de l'Atlantique et du Pacifique, ainsi qu'un personnel d'économistes ménagères qui font des épreuves dans leur cuisine d'essai à Ottawa et qui, par le moyen de séances de démonstration et de causeries, diffusent les meilleures méthodes de préparer et de faire cuire le poisson et ses produits. D'autres économistes sont chargés du service extérieur.

Au moyen d'expositions et de publications, ainsi que par la radio et le film, la Division des renseignements et de l'éducation tient le public au courant de l'industrie de la pêche et des travaux du ministère, afin de faire mieux comprendre la valeur de cette richesse naturelle et l'importance de l'industrie qui l'exploite. La Division collabore étroitement aux travaux accomplis par la Division de la conservation et de l'expansion pour favoriser les pêches, et seconde activement la Division de l'inspection et de la consommation dans le dessein de faire croître la consommation des produits du poisson canadien aux États-Unis et autres marchés accessibles aux exportations canadiennes.

La Division de l'économique est chargée du double soin de fournir au gouvernement et à l'industrie de la pêche de commerce des renseignements d'ordre courant, y compris des données statistiques groupées sous le titre général de renseignements commerciaux, et de poursuivre des études et des investigations portant sur les pêches primaires, le conditionnement et la distribution des produits du poisson. Dans le premier cas, la Division collabore étroitement aux travaux du Bureau fédéral de la statistique et des agences commerciales étrangères du ministère du Commerce; dans le second, elle collabore de façon analogue aux entreprises de l'Office technique et scientifique des pêches. Dans les deux cas, ses travaux influencent singulièrement les lignes de conduite administrative adoptées pour la gestion des pêches, l'expansion industrielle et les services aux marchés.

En plus de fournir les services ordinaires ci-dessus, le ministère aide de plusieurs façons spéciales à l'industrie de la pêche. Tout particulièrement, il encourage la construction de petits chalutiers et de palangriers, ainsi que celle des établissements pour la congélation et l'entreposage de la boëtte sur la côte atlantique, en vue de favoriser les opérations de pêche primaires et l'écoulement des produits de la pêche. Pour tout chalutier neuf